

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze février,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 13h30 à la salle Rébory, domaine de Valx à Moustiers Sainte Marie sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	11 + 1	12
Total des voix : 17		
Date de convocation		
15/02/2024		

Délibération
n°24_02_B1_01

Etaient présents :

7 représentants des communes (1 voix chacun) : **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons) ; **Jacques ESPITALIER** (Quinson) ; **Jacques AVANIAN** (Artignosc sur Verdon) ; **Romain COLIN** (Moustiers Sainte Marie) ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) ; **Antoine FAURE** (Aups)

1 représentante des établissements publics de coopération intercommunale : (1 voix) : **Michèle BIZOT-GASTALDI** (Communauté de communes Alpes Provence Verdon)

1 représentant des départements (2 voix) : **Claude BONDIL** (Conseil départemental des Alpes de Haute Provence)

2 représentants du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur (3 voix) : **Jean-Charles BORGHINI** et **Georges BOTELLA**

A donné pouvoir : **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier) à **Paul CORBIER** (1 voix)

ELECTION du 1^{er} et du 7^{ème} VICE PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PNR VERDON

Vu les articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts et le règlement intérieur du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon ;

Vu le règlement intérieur du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon ;

Vu l'élection partielle des membres du Bureau en séance du comité syndical du 7 septembre 2023 suite à la démission de M. Alain SAVARY, et au cours de laquelle M. Jacques AVANIAN a été élu membre du Bureau.

Vu l'élection partielle des membres du Bureau en séance du comité syndical du 1^{er} février 2024 suite au remplacement de Mme Sophie VAGINAY RICOURT, et au cours de laquelle M. Georges BOTELLA a été élu membre du Bureau.

Les membres du Bureau se sont réunis afin de procéder à l'élection du 1^{er} vice-Président et du 7^{ème} vice-président du syndicat mixte de gestion du PNR Verdon, postes précédemment occupés respectivement par Mme Sophie VAGINAY-RICOURT et M. Alain SAVARY.

Pour rappel, les statuts prévoient que :

- si le Président n'est pas un conseiller régional, le 1^{er} vice-président est obligatoirement un conseiller régional.
- au moins un vice-président doit être issu d'une commune ayant adhéré au syndicat mixte seulement au titre de l'objet 2.

Pour le poste de 1^{er} vice-président

Le Président fait un appel à candidature pour le poste de 1^{er} Vice-Président.

M. Georges BOTELLA est candidat.

Les membres du Bureau à l'unanimité n'ont pas souhaité voter à bulletin secret et ils ont souhaité procéder à ce vote à main levée.

Après le vote de chacun des membres du Bureau, le Président a proclamé les résultats suivants :

M. Georges BOTELLA : 17 voix

Le Président proclame élu 1^{er} vice-Président du syndicat mixte, à l'unanimité, **M. Georges BOTELLA**.

REÇU EN PREFECTURE

le 21/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-250401072-20240215-DEL24_02_B1

Pour le poste de 7^{ème} vice-président

Le Président fait un appel à candidature pour le poste de 7^{ème} Vice-Président.

M. Jacques AVANIAN est candidat.

Les membres du Bureau à l'unanimité n'ont pas souhaité voter à bulletin secret et ils ont souhaité procéder à ce vote à main levée.

Après le vote de chacun des membres du Bureau, le Président a proclamé les résultats suivants :

M. Jacques AVANIAN : 17 voix

Le Président proclame élu 7^{ème} vice-Président du syndicat mixte, à l'unanimité, M. Jacques AVANIAN.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture

Le

et publication le

Pour extrait conforme

DEL24_02_B1_01

